

REGLEMENT TRAIL DES CHAMOIS - 2022

Article I. Epreuves :

Le Trail des Chamois organisé par La Foulée Colignoise à Coligny (Ain) comprend trois épreuves en semi autosuffisance :

- **Le Chamois** : un trail de 33km avec 1550m de D+. Il vous permettra de découvrir les sentiers du Revermont en passant par le Mont-Verjon, la carrière de Roissiat, le sentier des mémoires de pierre, le Grand Brule, le Mont Myon et le plateau de Vergongeat. (3 ravitaillements solide + 1 liquide)
- **Le Petit Chamois** : Un trail de 18Km avec 750 m de D+. Il vous permettra de découvrir les sentiers du Revermont en passant par le Mont-Verjon, la carrière de Roissiat et le plateau de Vergongeat. (2 Ravitaillements solide)
- **Le Family Chamois** : Un trail d'initiation chronométré de 9km avec 350 de D+ (1 ravitaillement solide).
- **Randonnée des Jonquilles** : Environ 10 Km sur le Plateau de Vergongeat. Vous pourrez admirer la vue sur la Bresse et également ramasser quelques jonquilles.

Les tracés peuvent être modifiés en cas d'intempéries, d'évènements importants touchant au terrain ou encore à des problèmes de sécurité.

Article II. Mesures COVID19 :

Chaque coureur s'engage lors de son inscription à mettre tout en œuvre pour appliquer les gestes barrières

Pass Sanitaire OBLIGATOIRE pour l'ensemble des personnes (Coureurs, Randonneurs, et Spectateurs) accédant au site (Départ/Arrivée, Retrait Dossard, Buvette)

Dans chaque zone de notre manifestation, le port du masque est obligatoire, le lavage des mains sera obligatoire à l'entrée (gel hydro alcoolique fourni)

Le port du masque est obligatoire au départ et ce jusqu'à étalement des coureurs après départ

Les départs seront effectués par vague (suivant les recommandations en vigueur lors de l'évènement)

Les coureurs devront conserver sur eux leur masque pendant la course et le remettre une fois la ligne d'arrivée franchie

L'ensemble de ces mesures pouvant évoluer, vous serez informé des modifications sur notre page Facebook ou directement sur place.

Article III. Inscriptions :

Les épreuves sont ouvertes aux hommes et aux femmes licencié(e)s ou non licencié(e)s :

- **Le Chamois** : à partir de la catégorie Espoir (plus de 20ans)
- **Le Petit Chamois** : à partir de la catégorie Juniors (plus de 18 ans)
- **Le Family Chamois** : à partir de la catégorie Cadets (plus de 16ans)
- **Randonnée des Jonquilles** : Ouvert à tous sans certificat

Titulaires d'une licence UFOLEP, R2, course hors stade.

Titulaires d'une des licences Athlé « Compétition », « Entreprise », ou « Running » délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme, ou d'un Pass'running délivré par cette même fédération.

Ou, pour tous les autres participants, titulaires d'un certificat médical portant la mention : « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » datant de moins d'un an ou sa photocopie.

Les inscriptions sont possibles :

- Via le bulletin téléchargeable sur le site www.trail-des-chamois.fr adressé à Anthony Jaillet – 2960 Chemin du Villard 01370 VAL REVERMONT.
- Par Internet via notre partenaire (frais supplémentaire)

Votre dossier d'inscription devra être complet pour participer à la course. Les inscriptions seront fermées le Vendredi 18 Mars 2022 à 21h.

Article IV. Dates et Frais d'inscription :

Le départ des épreuves sera donné le Dimanche 20 Mars 2022, les horaires sont les suivantes :

- **Le Chamois** : 8h
- **Le Petit Chamois** : 9h
- **Le Family Chamois** : 10h
- **Randonnée** : de 8h30 à 10h30

Voici les frais d'inscription sur les différentes épreuves :

- **Le Chamois** : 28€ (+2€ sur place)
- **Le Petit Chamois** : 18€ (+2€ sur place)
- **Le Family Chamois** : 8€ (+2€ sur place)
- **Randonnée** : 6€ (idem sur place)

Les frais d'inscription aux courses chronométrées comprennent :

- ✓ L'assistance médicale réglementaire
- ✓ Les ravitaillements sur le parcours et à l'arrivée
- ✓ Le chronométrage à puces
- ✓ Un lot souvenir
- ✓ Une Boisson d'arrivée

Article V. Retrait des dossards :

Les dossards seront à retirer au gymnase de Coligny.

Horaires de retrait des dossards :

- Dimanche 20 Mars à partir de 06h, jusqu'à 15min avant le départ de chaque courses.

Article VI. Organisation des Parcours :

(a) Départ/Arrivée

Les départs de l'ensemble des courses se feront par vague (suivant les recommandations en vigueur lors de l'évènement)

Le port du masque est obligatoire au départ et ce jusqu'à étalement des coureurs. Il est également obligatoire à l'arrivée.

(b) Matériel :

Matériel Obligatoire pour l'ensemble des courses : GOBELET + Masque (pour le départ/arrivée et également pour circuler dans l'enceinte de l'évènement)

Les bâtons sont tolérés sur l'ensemble des parcours mais pas nécessaires. Il convient d'avoir l'équipement nécessaire pour avertir les secours en cas de problème (sifflet, téléphone portable, couverture de survie).

Les concurrents veilleront à adopter une tenue en adéquation avec les conditions météo du moment (veste de pluie, casquette, crème solaire...)

(c) Ravitaillements :

Les courses se feront en semi autosuffisance. **Les bénévoles vous serviront à boire et à manger sur les ravitaillements (pas de libre-service)**

Ils sont répartis sur l'ensemble des parcours :

- **Le Chamois – 33Km** : Sentier Mémoire de Pierre (Liquide/Solide – Km 10,9), Mont Myon (Liquide – Km 20.4), Carrière de Roissiat (Liquide/Solide – Km 24.2), Notre-Dame à Salavre (Liquide/Solide – Km 28)
- **Le Petit Chamois – 18Km** : Carrière de Roissiat (Liquide/Solide – Km 9,4), Notre-Dame à Salavre (Liquide/Solide – Km 12,6)
- **Le Family Trail – 9Km** : Ravitaillement à Notre-Dame à Salavre (Liquide/Solide - km 4)

ATTENTION : Sur l'ensemble des ravitaillements, il n'y aura pas de verre jetable, il est donc recommandé de se munir d'un gobelet pliable, camel-back ou encore gourde.

Article VII. Sécurité :

Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible pendant toute la durée de la course.

Le balisage des parcours est assuré par des pancartes directionnelles, un fléchage au sol, ou encore de la rubalise.

Les liaisons avec le PC course se font par téléphone.

La Croix Blanche assistée d'un médecin de course assureront les secours sur le parcours et à l'arrivée.

Les concurrents sont tenus de respecter le code de la route, la présence des signaleurs doit leur faciliter cette obligation mais ne les en dispense pas.

Article VIII. Assurance :

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de **MAIF** pour la durée de l'épreuve.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article IX. Charte du coureur :

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet (ravitaillements) entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Les concurrents s'engagent à respecter l'environnement dans les espaces traversés. Les parcours empruntant des espaces privés, les concurrents sont invités à la plus grande courtoisie envers les riverains et à ne pas s'éloigner du tracé originel.

Article X. Droit à l'image :

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Article XI. Annulation, Intempéries :

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement (hors frais bancaire), mais ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries,...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation, l'organisation procédera au remboursement des inscriptions (hors frais bancaire).

Article XII. Classement et Récompenses :

Des classements seront établis pour les hommes et les femmes pour l'ensemble des 3 courses :

- Classement Scratch (3 Premiers Hommes / 3 Première Féminines)

Le classement sera consultable sur le site internet : www.trail-des-chamois.fr

Aucune dotation en argent ne sera remise, les 3 premiers Homme et Femme de chaque épreuve chronométrée seront récompensés.

Article XIII. Engagements Coureur :

En s'inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

- Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course (disponible sur www.trail-des-chamois.fr)
- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le présent règlement.
- Je m'engage à respecter le règlement en tous points.
- Je m'engage à respecter scrupuleusement l'éthique et à la promouvoir.
- Je déclare m'être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner et, en conséquence, décharger l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de ma part.

Article XIV. Charte du Coureur – Engagement Post Covid-19 :

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que coureur de l'évènement Trail des Chamois, je m'engage à :

- 1- Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouvert ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains).
- 2- Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :
 - Port du masque sur l'ensemble du site de l'évènement
 - Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie
 - Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée
 - Ne pas cracher au sol
 - Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle
 - Ne pas jeter de déchets sur la voie publique
 - Respecter et laisser les lieux publics propres
 - Etre équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...)
- 3- Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants
- 4- Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous
- 5- Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus de 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte)
- 6- Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible.
- 7- Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours.
- 8- Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course
- 9- Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « StopCovid » préalablement à ma venue sur l'évènement.